



## AUX CHEMINOTS DES FONCTIONS RH

## RETENUE DES JOURS DE GRÈVE : LE DIRECTOIRE SNCF AVAIT FAIT LE CHOIX DE L'ILLÉGALITÉ !

**Le tribunal de Bobigny vient de déclarer illégal** le cumul des séquences de grève pour **la retenue des repos**, dans le cadre des préavis déposés par la CGT, l'UNSA et la CFDT.

Cette décision exécutoire à titre provisoire impose à la direction de rembourser aux cheminots les sommes indûment prélevées, même si, fidèle à son esprit revanchard, le directoire a décidé de faire appel.

**C'est la victoire de la justice sur la volonté d'empêcher** par tous les moyens **les cheminots de participer aux différentes périodes de grève.**

Cette décision de justice libère également tous les responsables RH et leurs équipes de la contrainte dans laquelle la direction les avait enfermés, en les obligeant à appliquer une mesure qu'elle savait illégale (un jugement pour un précédent conflit avait déjà été rendu en ce sens) et d'une dureté inédite, de nombreuses familles étant mises de ce fait en grande difficulté.

**De nombreux RH avaient très mal vécu cette injonction** aussi bien du point de vue de l'éthique professionnelle que sous l'angle purement humain. **Certains même s'étaient** purement et simplement **refusés à obéir** et appliquer cette mesure de petits et mauvais joueurs.

L'autoritarisme de premiers dirigeants qui ne supportent pas la moindre opposition à leur politique de mépris du personnel et de destruction des services, est un fait connu de tous. Et tous connaissent les chantages et les pressions dont ils sont coutumiers pour garder « leurs » cadres dans le rang. **Une fois de plus, les Comex ont fait jouer un rôle aux dirigeants dans les établissements qui n'est pas le leur.**

La DRH du GPF a établi de nombreuses notes dont elle connaissait le caractère illégal. Le gouvernement avec les préfets, ont été jusqu'à faire pression sur l'inspection du travail afin qu'elle cesse de rendre des avis pour reporter la décision de justice après le conflit.

L'UFCM-CGT salue cette décision de justice. Elle salue également toutes celles et tous ceux qui ont résisté à cette mesure inique. **Les personnels qui ont mal vécu l'obligation de se mettre en dehors des bornes de la loi**, de ne respecter ni le droit de grève et syndical, ni leurs collègues engagés dans le mouvement, **se voient maintenant en situation de réaliser leurs missions dans un esprit conforme à la loi et à l'éthique** (cette valeur tant prisée par nos hauts dirigeants).

A l'appui de cette décision, **l'UFCM-CGT invite l'ensemble des maîtrises et cadres à se mobiliser de nouveau !** Malgré le vote d'une loi idéologique qui ne règle en rien les problèmes de la production quotidienne, il reste encore 80 % de la réforme à écrire (ordonnances, décrets, CCN, entreprise...). Ils seront essentiels pour nos conditions sociales, celles des futurs cheminots et pour la qualité du travail.

